

Résidence Le Clos du Moulin 1 rue de Galerne 44450 LA CHAPELLE BASSE MER		 Conseil de la Vie Sociale <small>Pour favoriser l'expression & la participation des Résidents</small>	 Résidence Le Clos du Moulin
Date	Présents	Excusés	Horaires de la réunion
3 avril 2019	Représentants des Résidents : Sœur Germaine M. VIAUD Gabriel Représentants des Familles : Mme MABIT Chantal Mme VIAUD Martine Représentante du Personnel : Mme DUCHESNE Béatrice Mme LAREDEUX Liza	Représentants du Conseil d'Administration : Mme JANNIN Danièle Mme MARAIS Geneviève Représentants des Familles : Mme MARTINS Liliane Mme BRIANT Monique	Début : 18h00 Fin : 19h15
	Assistaient également Mme BONRAISIN Isabelle, Directrice M. PERRIN Tony, Assistant Administratif		

- **Présentation des participants.** Pour introduire cette réunion et accueillir les nouveaux participants, chacun a eu la possibilité de se présenter à l'occasion d'un tour de table.
- **Retour sur le dernier CVS.** Isabelle BONRAISIN explique pourquoi le CVS ne s'est pas réuni depuis quelques mois. En effet, pour des raisons qui leurs appartiennent, les précédents représentants du Conseil n'ont pas souhaité maintenir leur engagements (décès de leur parent, déménagement, ...). Pour pallier à ces absences un premier appel à candidature avait été lancé à travers un article paru dans la gazette de la Résidence. Sans retour, un second appel a été lancé par l'intermédiaire d'un courrier adressé directement aux familles.
- **Présentation du CVS dans ses généralités.** Afin d'informer les participants sur le rôle et les objectifs du CVS, Isabelle BONRAISIN explique : " Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le CVS est un outil qui aide à l'exercice de la citoyenneté, un espace consultatif et participatif. Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :
 - l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
 - les activités,
 - l'animation socioculturelle,

- les projets de travaux et d'équipements,

En revanche, le CVS n'est pas l'instance compétente en demande personnelle, ou individuelle. Ces besoins peuvent être abordés, un tout autre moment, directement avec la Direction.

- **Présentation du règlement intérieur du CVS.** Mme BONRAISIN fait lecture de l'actuel règlement intérieur propre au CVS (disponible sur le site internet de la Résidence www.residence-leclsodumoulin.fr).
- **Désignation du Président du CVS.** M. VIAUD Gabriel est élu Président du Conseil de la Vie Sociale.
- **Retour des participants.** Pour clôturer cette rencontre, un tour de table est proposé.

Prochaine réunion :
Le mardi 21 mai 2019 à 18h00